

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 621

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin, M. Reiss,
Mme Rohfritsch et Mme Lacroute

ARTICLE 18 TER

À la fin de cet article, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 2 500 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements déposés antérieurement.